

Texte de positionnement sur l'organisation du week-end festif des 20 ans des AMAP des 2 et 3 octobre 2021 à Marseille

Le 09.09.2021

Suite à l'annonce de la généralisation du pass sanitaire fin juillet, les 3 structures organisatrices du week-end festif des 20 ans des AMAP des 2 et 3 octobre 2021 à Marseille - Les AMAP de Provence, Les Paniers Marseillais et le MIRAMAP - ont eu à se positionner sur l'organisation de cet événement au regard des contraintes sanitaires.

Rappelons que cet événement de célébration de cet anniversaire proposait 2 temps distincts :

- le samedi 2 octobre, une journée interne au mouvement des AMAP de toute la France est prévue dans un établissement recevant du public (ERP)
- le dimanche 3 octobre, pour sortir des cercles de convaincus, une journée de sensibilisation était prévue au Parc Longchamp (espace public), avec un marché paysan et de nombreuses animations pour tout public.

Les très nombreuses mesures sécuritaires (plan Vigipirate) et sanitaires imposées pour l'organisation de la journée du dimanche impliquent l'allocation d'un budget supplémentaire et remettent en question l'objectif de sensibilisation ouverte à toutes et tous. C'est pourquoi **les 3 conseils d'administration des réseaux organisateurs se sont accordés sur l'annulation de la journée du dimanche 3 octobre au Parc Longchamp.**

Comme d'autres organisateurs d'événements culturels et militants, s'est alors posé le dilemme cornélien de maintenir, reporter, annuler ou adapter la journée du samedi 'interne au mouvement des AMAP' au regard des contraintes sanitaires.

Les trois conseils d'administration **s'accordent sur une vive critique de cette injonction à contrôler** et déplorent la situation aberrante à laquelle nos associations sont aujourd'hui confrontées. Cela alors que nous avons plus que jamais **besoin de créer des espaces d'échanges, de rencontres, de débats, de convivialité pour continuer à bâtir des alternatives sociétales.**

Face à l'obligation d'assurer un événement dans des conditions sanitaires suffisamment sûres pour permettre aux participants de se rencontrer, devant l'obligation gouvernementale d'appliquer le contrôle du pass sanitaire, et faute d'avoir trouvé des alternatives satisfaisantes pour toutes et tous, **les trois conseils d'administration ont décidé de maintenir la journée du samedi 2 octobre – rassemblement du mouvement des AMAP.**

Elle aura lieu à la Maison de l'Arménie à Marseille 12 rue Saint-Bazile 13001.

Nous demanderons le pass sanitaire.

Parmi les militant.es des trois conseils d'administration, tous ne partagent pas la même vision sur l'acceptation par nos associations de la mise en place d'un tel contrôle : pour certain.es c'est une compromission inacceptable et un message politique négatif porté dans le mouvement pouvant entraîner des critiques et une perte d'adhésion. Pour d'autres, il s'agit de la moins pire des options dans la mesure où aucune décision n'aurait été entièrement satisfaisante. Maintenir avec pass permet un minimum de rencontres entre certains membres

du mouvement en cette date d'anniversaire. Il est important de préciser que quatre administrateurs du MIRAMAP, trois administrateurs des AMAP de Provence et deux administrateurs des Paniers Marseillais n'ont pas souhaité bloquer la prise de décision en respect de tout le travail réalisé et de l'envie de se retrouver, mais ne sont pas solidaires de cette décision.

Nous réaffirmons ici que ce choix n'est pas un acte d'adhésion à ce dispositif, ni un positionnement sur la vaccination.

Que ces mesures sécuritaires et sanitaires n'affaiblissent pas notre volonté de construire des mondes plus désirables et soutenables.

Retrouvons-nous nombreuses et nombreux le 2 octobre !

Les conseils d'administration de : Les AMAP de Provence, Les Paniers Marseillais et du MIRAMAP

Précisions sur les modalités de pass sanitaire (susceptibles d'évoluer en fonction des annonces gouvernementales) :

Nous demanderons le pass sanitaire, ce qui consiste à justifier : soit du résultat d'un test antigénique ou RT-PCR ou d'un auto-test négatif (de moins de 72h) ; soit de l'attestation de statut vaccinal complet ; soit du certificat de rétablissement après contamination au Covid (consistant en un test RT-PCR ou antigénique positif datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois).

Tout justificatif doit obligatoirement disposer d'un QR code. Ils peuvent être présentés, au choix : soit au format numérique (application TousAntiCovid), soit sous forme d'un document papier ou PDF.

Nous ne contrôlerons pas les identités.

Le pass sanitaire ne sera pas demandé aux enfants et adolescents jusqu'à 17 ans.

L'adaptation intelligente au contexte sanitaire

Nous n'adhérons pas à l'aspect sécuritaire et de surveillance, infantilisant la population. Pour autant, nous n'ignorons pas le contexte sanitaire actuel et nous nous devons d'être collectivement responsables. Voici donc les règles que nous appliquerons, en restant à l'écoute et dans la discussion : respect des gestes barrières (distance d'un mètre entre personnes, lavage des mains fréquent...) port du masque à l'intérieur de la maison de l'Arménie.